



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## carte nationale d'identité

Question écrite n° 29128

### Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite savoir de M. le ministre de l'intérieur dans quelle proportion la suppression du timbre de 160 F exigé des demandeurs de carte nationale d'identité a entraîné un accroissement du nombre des demandeurs sur le département du Rhône et les mesures éventuelles décidées afin d'y faire face.

### Texte de la réponse

Les délais de délivrance des cartes nationales d'identité sont actuellement plus longs en raison de la mesure de gratuité intervenue le 1er septembre 1998. Ils sont donc la contrepartie d'une mesure favorable aux usagers. Les préfetures doivent en effet faire face à une augmentation considérable du nombre de demande variant, selon les sites, de 40 à 200 % ; le nombre de cartes d'identité délivrées au cours des quatre derniers mois de l'année 1998 a été multiplié par deux et cette augmentation se poursuit. Ceci représente une surcharge de travail très importante pour les fonctionnaires concernés et il convient de saluer les efforts exceptionnels consentis par les personnels. Pour les sites où la surcharge de travail est la plus marquée, ce qui est le cas pour le département du Rhône, où le nombre de demandes de cartes nationales d'identité a augmenté de 70 % au cours du dernier trimestre de l'année 1998, il a été décidé de réaliser des redéploiements de personnel et de recourir aux heures supplémentaires et à des agents vacataires. Ces différentes mesures devraient permettre de régler ces difficultés au plus vite.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Terrot](#)

**Circonscription :** Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29128

**Rubrique :** Papiers d'identité

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 1999, page 2606

**Réponse publiée le :** 28 juin 1999, page 4013